

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de Sélestat-Erstein

Commune de BOLSENHEIM

Extrait du Procès-verbal des délibérations du conseil municipal

Séance du lundi 3 avril 2017

Sous la présidence de M. François RIEHL, Maire

Conseillers élus : 11 - Conseillers en fonction : 11 - Conseillers présents : 9

Absents excusés : Mme Sandrine TESORO, M. Michel WISSER

DEVIS : Gouttières & travaux de peinture de l'ensemble des façades de la mairie

DEVIS

- Suite à la commission bâtiments du 28/3/2017 qui a statué sur les devis présentés par M. L'Adjoint au Maire,
- Vu le dernier devis de la société Karotsch (hors échafaudage et hors sas d'entrée à l'arrière de la mairie, démonté),

Le conseil municipal VALIDE les décisions prises ce jour-là, à savoir scinder les travaux en 3 lots : peinture, zinguerie et échafaudage.

Les entreprises retenues sont donc :

Karotsch	peinture	12.813,89 € HT
Meyer Schaeffersheim	zinguerie	3.263,00 € HT
Schweitzer	échafaudage	2.890,00 € HT

Pour un total HT de 18.966,89 € - soit 22.760,27 € TTC

M. HARTMANN signale que par mesure de sécurité et comme il y a plusieurs lots, il faut solliciter un cabinet de surveillance et il a contacté la société ADC-est Coordination SPS d'Erstein qui a adressé un devis. Les entreprises devront respecter impérativement les normes de sécurité. Une réunion de chantier sera organisée et un planning sera mis en place avec les entreprises retenues.

ADOpte AVEC : - 7 VOIX POUR – 2 ABSTENTIONS – 0 CONTRE

MISSION SPS

M. l'Adjoint au Maire présente la proposition financière concernant la coordination en matière de sécurité et de protection de la santé concernant la réfection de la mairie.

La présence du Coordonnateur sur le chantier se traduit par des visites au préalable, des mesures d'organisations générales avec le MOE, l'analyse du projet, réunion avec le MOE, des inspections, le contrôle d'accès, des visites inopinées, l'analyse, les avis... pour un forfait de 7 heures pour la phase de conception et un forfait de 8 heures pour la phase de réalisation, soit 15 heures pour un montant de 600 euros HT, soit 720 euros TTC.

Le conseil municipal **ACCEPTE** cette proposition, avec 7 voix POUR – 2 ABSTENTIONS – 0 CONTRE et charge le Maire de la signer.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission à la Sous-Préfecture et de la publication le 4/4/2017

Le Maire, François RIEHL